

COMPTE RENDU COMMUN DES CAP LOCALES N°1, N° 2 et N° 3 de Septembre 2014

concernant les Entretiens Professionnels gestion 2014 (année 2013)

Il est important de rappeler les points suivants sur la campagne de notation 2014 :

- une nouvelle fois, le calendrier des recours n'a pu être respecté repoussant les CAPL au mois de juillet.
- et malgré des CAPL tardives des délais de saisine qui n'ont pu être respectés. Pour exemple, 8 appels formulés en juillet contre 18 appels en septembre.

Les représentants des 3 OS (SOLIDAIRES Finances Publiques, FO et la CGT) ont boycotté la 1^{ère} CAPL (celle des agents) et demandé le report des 3 CAP en septembre afin de pouvoir traiter l'ensemble des recours lors d'une séance unique pour une égalité de traitement de l'ensemble des dossiers.

La direction a donné satisfaction à notre demande (peut-être qu'elle y trouva également un intérêt !).

Les 3 CAPL se sont donc déroulées à compter du 04 septembre.

Il est ressorti parfois que localement des appels faisaient suite à des problèmes managériaux. Il est important de rappeler, à chacun, que l'entretien professionnel ne doit pas être l'unique moment de dialogue avec les responsables de services et qu'il vous appartient de vous rapprocher de vos représentants des personnels (ceux de SOLIDAIRES de préférence !) lorsque des problèmes perdurent dans les services...ou pour toutes autres questions que vous pouvez vous poser sur la gestion ou le fonctionnement des services.

La présidente des CAPL, Madame AMMIRATTI, nous a informé de l'existence d'une procédure automatique pour la validation des comptes-rendus d'entretien professionnel (CREP) avant saisine de l'autorité hiérarchique. Les Autorités Hiérarchiques peuvent ainsi valider l'intégralité des CREP d'un service sans prendre connaissance des observations éventuelles des agents !!! Cette fonctionnalité n'aurait été utilisée que pour les services où il n'y a pas de difficultés...est ce que cela existe encore ?

Ce compte rendu restera d'ordre général par souci de confidentialité, que vous comprendrez bien.

Les personnes ayant fait appel à notre OS pour défendre leur dossier ont été prévenues personnellement, dès la fin de la CAPL, des suites données à leur demande.

En ce qui concerne le vote des décisions prises par l'administration : dès lors que l'agent a obtenu pleine satisfaction, toutes les organisations syndicales ont voté POUR.

CAP LOCALE N°1 : Appel de notation des Inspecteurs des finances publiques du 4 septembre

208 inspecteurs à échelon variable sont évalués dans le département.

8 d'entre eux ont fait appel de leur compte rendu d'évaluation dans le cadre du recours à l'autorité hiérarchique. Suite à ces recours, 5 d'entre eux ont demandé l'évocation de leur dossier en CAP locale.

3 réductions de 1 mois étaient disponibles pour ces appels.

Une nouvelle fois, nous avons pu constater que cette instance n'avait aucun effet d'aubaine...seul deux dossiers ont obtenu une modification des appréciations : pour l'un, un seul adjectif, pour l'autre une phrase.

Aucune réduction d'ancienneté n'a été accordée !!!

CAP LOCALE N°3 : Appel de notation des Agents des finances publiques du 5 septembre

500 agents à échelon variable sont évalués dans le département

23 d'entre eux ont fait appel de leur compte rendu d'évaluation dans le cadre du recours à l'autorité hiérarchique. Suite à ces recours, 18 d'entre eux ont demandé l'évocation de leur dossier en CAP locale.

8 réductions de 1 mois et une réduction de 2 mois avaient été mises en réserve pour cette CAP.

Réduction d'ancienneté :

- 4 réductions de 1 mois et la réduction de 2 mois ont été accordées

Modification des appréciations :

- 3 dossiers ont vu leurs appréciations (tableau synoptique ou appréciation littérale) modifiées

10 dossiers ont vu leurs demandes complètement rejetées !

CAP LOCALE N°2 : Appel de notation des contrôleurs des Finances publiques du 5 septembre

629 agents à échelon variable sont évalués dans le département

20 d'entre eux ont fait appel de leur compte rendu d'évaluation dans le cadre du recours à l'autorité hiérarchique. Suite à ces recours, 14 d'entre eux ont demandé l'évocation de leur dossier en CAP locale.

5 réductions de 1 mois et une réduction de 2 mois avaient été mises en réserve pour cette CAP.

Réduction d'ancienneté :

- 4 réductions de 1 mois et la réduction de 2 mois ont été accordées

Modification des appréciations :

- 3 dossiers ont vu leurs appréciations (tableau synoptique ou appréciation littérale) modifiées

6 dossiers ont vu leurs demandes complètement rejetées !

Commentaires :

SOLIDAIRES Finances Publiques revendique toujours la suppression du recours hiérarchique, comme dénoncé dans notre liminaire. Ce niveau intermédiaire, hors cadre de dialogue paritaire, peut être décourageant pour l'agent mais surtout les décisions prises par l'AH peuvent déconcerter l'environnement administratif du requérant : ces collègues ou le responsable du service !!

La CAPL doit être la seule instance de dialogue et de corrections des anomalies sur l'évaluation professionnelle des collègues car elle permet des débats transparents.

Une nouvelle fois, à l'issue des 3 CAPL, **l'administration a réussi à économiser 8 mois** de réduction d'ancienneté... Sur les 1509 agents évalués du département, l'administration n'a pas réussi à distribuer l'intégralité de sa dotation.

L'administration a précisé au début de chaque CAPL, que cette instance était là pour corriger les erreurs manifestes sur les CREP... A l'issue des CAP, il nous semble qu'il y a malheureusement beaucoup de dossiers dans lesquels il reste des erreurs !!!

Chaque année, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants des personnels pour vérifier votre CREP, ne vous sous-estimez pas... l'évaluation annuelle est le point de départ pour tous les actes de gestion : mutation et avancement (ancienneté administrative) ainsi que pour postuler au grade supérieur par liste d'aptitude .

Les agents qui n'ont pas obtenu pleinement satisfaction suite à la CAPL disposent d'un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision par l'administration pour effectuer la saisine de la CAP nationale

Les élus et les experts en CAP locales restent à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

N'hésitez pas à les contacter

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 en CAP N°1

Laurence MOUTIN-LUYAT, Patrick ROUSSEAU, Ludovic PENNEQUIN, Wilfried GLAVIEUX

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 en CAP N°2

Catherine VERDAUX, Marine CAILLERET, Denis HU, Bruno LAMORY

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 en CAP N°3

Marie Claire KOSCIELNIAK, Gaëlle RANCON, Elvira CACHERA

Les experts :

Ludovic PENNEQUIN, Wilfried GLAVIEUX et Delphine DUMINIL

